

Les cisterciennes Bernardines d'Esquermes

Les cisterciennes Bernardines d'Esquermes vivent aujourd'hui selon l'héritage spirituel de trois abbayes des provinces de Flandre et d'Artois, héritage qui a été éprouvé par les aléas de l'histoire au cours des siècles.

Historique

- **Notre-Dame d'ANNAY**, à Brayelle près de Lens, reconnue en 1196. Trente moniales de Blandecques, fondée peu de temps auparavant, viennent s'y établir, sous l'autorité de l'abbé de Vaucelles, au nom du père immédiat, l'abbé de Cîteaux.
- **Notre-Dame des PRÉS**, à Douai, béguinage fondé en 1212 par trois sœurs, vite rejointes par deux autres. L'idéal cistercien les attire, l'abbesse d'Annay les soutient. L'abbé de Clairvaux donne son accord et désigne l'abbé de Vaucelles pour veiller sur elles. En 1221, une bulle de Honorius III « assure le monastère de la protection du Saint-Siège, le soustrait à la juridiction du clergé séculier et lui reconnaît le droit d'élire son abbesse ». Il avait nommé lui-même la première : Dame Élisandre Dassonville qui était prieure d'Annay.

- **Notre-Dame du DÉSSERT ou de LA WOESTINE**, dans la région de Saint-Omer. En 1217, un groupe de religieuses, venues sans doute d'Annay, occupe des bâtiments ayant appartenu auparavant à des chanoines. Elles sont placées sous l'autorité de l'abbé de Clairmarais, de la filiation de Clairvaux.

La vie quotidienne y est semblable à celle menée dans les abbayes des régions des Pays-Bas. Toutes trois ont une ferme. Annay et les Prés ont une brasserie, Annay possède des terres avec rentes seigneuriales, les Prés, un moulin à vent. Ces deux abbayes ont aussi une école et des pensionnaires, La Woestine peut-être également. Les trois abbayes sont devenues françaises lors des guerres de conquête de Louis XIV.

La Révolution française amène la suppression de ces abbayes.

En 1789, c'est la confiscation des biens ecclésiastiques par l'Assemblée nationale.

En 1790, c'est la suppression légale des vœux solennels et l'abolition des Ordres et Congrégations régulières.

Et en 1792, la mise en vente de tous les biens ecclésiastiques. Comme les autres communautés, les moniales des trois abbayes se dispersent : c'est l'exil.

Nos trois fondatrices durant la Révolution

Suivons le périple des trois moniales qui revinrent ensuite en France pour « fonder » Esquermes.

- De l'abbaye d'ANNAY : Dame Hombeline Lecouvreur fuit vers la Belgique avec sa Prieure déjà âgée. Chassées par l'avance des

armées françaises, elles aboutissent chez les Bernardines de Himmelpforten, en Westphalie.

- De l'abbaye des PRÉS : quelques religieuses dont Dame Hippolyte Lecouvreur (sœur de Dame Hombeline, d'Annay), se rendent en Angleterre.
- De l'abbaye de LA WOESTINE : Dame Hyacinthe Dewismes part seule vers la Belgique et, après un séjour à l'abbaye de Rothem, aboutit également chez les Bernardines de Himmelpforten, comme les deux religieuses d'Annay.

Dès 1796, elles veulent se rapprocher de la France pour y rentrer dès que possible. Elles gagnent donc la Hollande où elles séjournent un moment et, l'année suivante, elles rentrent en France et viennent s'installer près de Douai. Là elles ouvrent un petit pensionnat et demandent à Dame Hippolyte, exilée à Londres, de venir les aider, ce qu'elle fait. Mais en fin d'année, ayant été « invitées » à participer avec leurs élèves à un culte révolutionnaire, elles choisissent de partir à nouveau.

Elles arrivent en janvier 1798, avec douze élèves qui les ont suivies, dans un château abandonné qu'on leur a signalé aux Grimaretz, situé sur la commune d'Esquermes, petit village des environs de Lille. C'est là que meurt la prieure d'Annay quelques mois plus tard. Elles restent donc à trois pour faire renaître ensemble la vie communautaire qu'elles avaient connue chacune dans leurs abbayes respectives. Leur volonté est claire : ériger un monastère dès qu'elles le pourront. Leur seul désir : être fidèles à leurs vœux, dans l'écoute de l'Esprit qui parle dans ces situations nouvelles et difficiles. Pour le moment, le pensionnat fournit les ressources nécessaires à la subsistance de la communauté et des élèves.

Vers la reconnaissance officielle

Dès 1800, Bonaparte a le pouvoir en France. Il veut rétablir l'ordre intérieur dans le pays et restaurer la paix religieuse. On peut désormais sortir de la clandestinité.

En 1804, le château des Grimaretz devient trop petit (le nombre des élèves atteint la soixantaine) et le propriétaire rentre d'exil. Un ensemble de six petites maisons et d'une auberge est acheté. Le tout est démoli, la première pierre du futur monastère est posée. Le plan comprend entre autres : « ... *Une église assez vaste et une maison spacieuse, construite sur le dit hectare où il y a plusieurs cours ou enceintes, entourées d'édifices et de murs assez élevés, les dits édifices contenant des cellules, un dortoir, un réfectoire, une salle capitulaire, un chauffoir et autres lieux réguliers...* »

Le temps passe, la vie s'organise. Les trois religieuses désirent que leur monastère soit reconnu. En 1820, elles envoient à monseigneur Belmas, évêque de Cambrai, un projet de statuts. Elles se disent : « religieuses de l'ordre de Cîteaux » et nomment la filiation de leurs abbayes : l'une de Cîteaux, deux de Clairvaux. Comme il n'y a pas encore de loi autorisant le rétablissement des communautés religieuses en France, la demande reste sans suite. Mais cette loi fut promulguée en mai 1825 ; aussitôt, les trois « fondatrices » envoient une demande à monseigneur d'Hermopolis, ministre d'État pour les affaires ecclésiastiques. Dans leur souci d'obtenir la reconnaissance officielle, elles essaient de contrebalancer la demande pour le monastère par une insistance sur l'utilité de leur pensionnat « pour la religion et pour l'État ». Monseigneur d'Hermopolis leur répond qu'il faut s'adresser directement à monseigneur l'évêque de Cambrai. Les fondatrices le font par l'intermédiaire de dom Ernest Roussel, profès de l'abbaye de Signy et ancien prieur de la Valroy, revenu d'exil. Monseigneur Belmas va demander toute une série

d'amendements aux statuts présentés et, après une correspondance abondante, il refuse simplement son approbation.

Les statuts présentés s'exprimaient ainsi :

« Les Dames Bernardines d'Esquermes forment une communauté particulière, sous le nom de Notre-Dame de la Plaine. Elles suivront la Règle de Saint Benoît modifiée selon les nécessités des circonstances présentes, et les anciennes coutumes autorisées. »

La version définitive, celle qui peut être approuvée est la suivante :

« Les Dames Bernardines d'Esquermes ont pour fin (!...) l'instruction gratuite des enfants pauvres, et l'éducation des Demoiselles. »

Dame Hippolyte oppose un refus net et catégorique : elle ne signera pas ces statuts trop en contradiction avec sa volonté profonde. Il faut toute la diplomatie d'amis du monastère qui lui disent qu'elle peut retrouver tout ce à quoi elle tient dans un « règlement intérieur ». L'urgent est d'être reconnues légalement pour qu'un avenir soit possible. Bien à contrecœur, elle finit par signer.

Les statuts sont approuvés par le ministère des affaires ecclésiastiques. Charles X autorise l'érection d'un monastère cistercien auquel sont joints un pensionnat de jeunes filles et une école gratuite pour les enfants d'Esquermes. Les fondatrices envoient alors à l'évêque le règlement intérieur, dont voici les deux premiers articles :

Article 1 : Les Dames Bernardines d'Esquermes suivent la Règle de Saint Benoît dont elles doivent faire une étude particulière pour en bien prendre l'esprit et y conformer leur conduite.

Article 2 : Dans toutes leurs actions régulières et dans toutes les cérémonies religieuses et la célébration des offices à l'église, elles

ont pour règle et pour guide les Us de Cîteaux tels qu'ils sont rapportés dans le Rituel français pour les religieuses cisterciennes.

L'évêque les approuve et enfin, le 28 mai 1827, dom Roussel préside l'érection du Monastère Notre-Dame de la Plaine à Esquermes. Elles peuvent de nouveau porter l'habit cistercien et recevoir des novices.

Le « nouveau monastère », petit rejeton surgi de trois grandes abbayes, était enfin établi. Il connaîtra encore des jours difficiles, mais poursuivra son chemin dans la foi, le courage, la patience et la persévérance. ■

(à suivre)

Sœur Mary-Colette Jordan
Bernardine d'Esquermes